

Politique des droits humains



Préambule

Vallourec s'engage à conduire ses activités, partout dans le monde, dans le respect des lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables.

Vallourec adhère depuis 2010 au Pacte Mondial des Nations Unies, exprimant ainsi son engagement à respecter les droits humains partout où il opère. Ainsi, conformément à ses valeurs fondamentales d'intégrité, de transparence et de respect des lois, le respect des droits humains et la promotion des libertés fondamentales sont des principes d'action inscrits dans la Charte Éthique de Vallourec.

Conformément à cet engagement, Vallourec adopte la présente Politique des Droits Humains avec les objectifs suivants :

- Démontrer l'engagement de Vallourec et affirmer sa politique de vigilance renforcée à l'égard du non-respect des droits humains et libertés fondamentales tels que définis notamment dans :
 - o la Charte internationale des Droits de l'Homme ;
 - o les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
 - o les Principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP) ;
 - o les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.
- Définir les règles, les comportements appropriés et la ligne de conduite que Vallourec attend de ses collaborateurs et tierces parties en matière de droits humains et de respect des libertés fondamentales.
- Sensibiliser et aider à identifier les situations qui peuvent caractériser des actes contrevenant aux principes promus.

La présente Politique des Droits Humains s'adresse à tous les collaborateurs de Vallourec. Elle s'applique, partout dans le monde, à tous les dirigeants et salariés de toutes les sociétés dont le capital et/ou les droits de vote sont directement ou indirectement détenus majoritairement par Vallourec SA (l'ensemble de ces sociétés étant ci-après dénommé « Vallourec » ou le « Groupe »).

Dans la présente Politique des Droits Humains, le terme « salarié » désigne toute personne physique travaillant pour l'une des sociétés de Vallourec, y compris les mandataires sociaux, les salariés, les apprentis et les stagiaires. Toutefois, les règles contenues dans la Politique Droits Humains s'appliquent également aux personnes travaillant dans le cadre d'une mission temporaire au profit de Vallourec ou dans ses locaux.

Dans les relations avec ses clients, fournisseurs, sous-traitants, agents, distributeurs et partenaires, Vallourec véhicule les valeurs et principes énoncés dans la présente Politique des Droits Humains et attend d'eux qu'ils adoptent et mettent en œuvre des dispositions équivalentes.

En cas de conflit entre les engagements promus dans la présente Politique des Droits Humains et les lois locales Vallourec s'efforce d'appliquer les exigences les plus protectrices en matière de droits humains et libertés fondamentales.

Engagements de Vallourec

1. Assurer la santé et la sécurité de toutes ses partie-prenantes

Le respect de toutes les personnes est au cœur des valeurs de Vallourec et de son devoir. C'est un fondement de l'ambition de croissance durable du Groupe. Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs et de tous ceux qui travaillent pour Vallourec est à la base de l'engagement et sa priorité absolue dans toutes les actions entreprises.

C'est pour cela que Vallourec est pleinement déterminé à atteindre le meilleur niveau mondial dans le domaine de la santé et la sécurité et avec des objectifs résolument exigeants.

Ainsi, la protection de la santé et de la sécurité au travail constitue un droit humain fondamental, que Vallourec s'engage à garantir à travers une culture de vigilance et de prévention partagée laquelle permet un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale de tous.

2. Protéger l'environnement

En tant que leader mondial des solutions tubulaires premium rendant la transformation énergétique une réalité, Vallourec s'engage à aligner ses pratiques dans le monde entier avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Conscient que les enjeux environnementaux entretiennent des interactions avec les droits humains, Vallourec intègre une approche responsable qui vise à protéger les populations et les écosystèmes, en veillant à ce que ses actions pour le climat, la biodiversité et les ressources naturelles contribuent également à garantir la dignité, la santé et la sécurité des générations actuelles et futures.

3. S'engager contre le travail des enfants et le travail forcé

Vallourec respecte strictement l'âge légal d'accès à l'emploi et interdit toute forme de travail des enfants.

Le Groupe garantit également l'absence de travail forcé et s'engage à lutter contre l'esclavage moderne.

Vallourec proscrit toute pratique coercitive, notamment la confiscation des documents d'identité afin d'assurer à ses collaborateurs la liberté de quitter leur emploi dans le respect des délais de préavis légaux.

4. Condamner le harcèlement et la violence

Vallourec s'engage à prévenir et à sanctionner toute forme de harcèlement, qu'il soit physique, moral, sexuel ou discriminatoire. Ainsi, le Groupe garantit à chacun un environnement de travail exempt de comportements abusifs, humiliants, intimidants ou avilissants.

Le Groupe fait de l'équité et de la dignité des leviers essentiels de sa performance responsable.

5. Lutter contre la discrimination et promouvoir de l'égalité des chances

Conscient qu'une croissance pérenne repose sur l'inclusion et le respect de la dignité de chacun, le Groupe déploie des actions concrètes pour favoriser un environnement de travail équitable et respectueux.

Vallourec condamne toute différence de traitement entre les individus fondée sur des critères autres que leurs compétences ou aptitudes.

Cette politique inclut notamment les agissements fondés sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou toute autre caractéristique protégée, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Le programme du Groupe en faveur de la diversité et de l'inclusion vise à faire de la diversité un atout pour une performance durable, en favorisant l'engagement et l'épanouissement des collaborateurs.

6. Respecter la liberté d'association et encourager le dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Le Groupe se conforme aux lois et réglementations locales afin de respecter les droits des employés en matière de dialogue social.

Conformément à son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, Vallourec respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective dans le respect des législations en vigueur.

7. Protéger la vie privée, les données à caractère personnel et respect de la confidentialité

Vallourec s'engage à garantir la protection de la vie privée et des données personnelles de toutes les personnes concernées, en assurant un traitement conforme aux réglementations en vigueur, transparent, proportionné et respectueux des droits individuels, notamment en matière d'information, de consentement, d'accès, de sécurité et de confidentialité.

8. Favoriser la qualité de vie au travail

Le Groupe promeut et assure des conditions de travail respectueuses des droits fondamentaux, incluant le respect des horaires, des périodes de repos et la promotion d'un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle, afin de préserver la santé, le bien-être et la dignité de ses collaborateurs.

9. Garantir la sécurité et éviter la violence

Lorsque l'entreprise fait appel à des agents de sécurité pour protéger ses sites, ses collaborateurs ou ses biens, leur rôle est strictement limité à ces objectifs. Vallourec ne tolère aucun acte de violence, qu'elle soit physique ou mentale, ni aucun traitement cruel, inhumain ou dégradant. Dans l'éventualité où un recours à la force serait nécessaire, celui-ci devrait être strictement encadré par la loi, justifié par les circonstances et proportionné au niveau de risque de la situation rencontrée.

10. Respecter les communautés locales

Vallourec, conscient que ses activités peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les communautés locales, s'attache à dialoguer de manière avec ces communautés riveraines de ses sites. Ce dialogue vise à respecter leurs droits fondamentaux, à identifier et prévenir les potentiels impacts négatifs, et à contribuer au développement local. En agissant ainsi, Vallourec crée de la valeur partagée pour ses communautés environnantes dans le respect des cultures et des usages locaux.

Gouvernance et implémentation

1. Gouvernance

Le respect des droits humains constitue un engagement structurant pour Vallourec. Cette démarche est portée conjointement par la Direction des Ressources Humaines et Comité Exécutif, lesquels assurent le déploiement et le suivi des principes définis dans la présente Politique. La mise en œuvre repose sur l'implication des fonctions managériales et opérationnelles.

2. Gestion des risques

Afin de garantir l'application des principes énoncés et de prévenir les incidents ou non-conformités, Vallourec s'engage à :

- Réaliser des évaluations des risques liés aux droits humains pour identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs potentiels.
- Mettre en place des dispositifs de suivi efficaces pour traiter les alertes, incidents et risques identifiés.
- Assurer une veille réglementaire, des analyses comparatives et l'identification des meilleures pratiques afin de garantir une cohérence globale et un soutien local.

3. Mécanisme d'alerte

Vallourec a mis en place la "Vallourec Integrity Line - Speak Up !", une plateforme sécurisée et cryptée, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, disponible en huit langues, hébergée par une société indépendante, pour permettre à ses parties prenantes de se manifester et de lancer une alerte portant sur :

- Le devoir de vigilance, comme le prévoit la loi française de 2017, et plus particulièrement sur les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement ;
- Tout comportement contraire à la Charte éthique de Vallourec, aux politiques ou procédures internes de Vallourec, susceptible d'avoir un impact significatif sur le Groupe, un salarié, une partie prenante ou une société du Groupe.

La ligne d'alerte offre une confidentialité totale, la possibilité de garder l'anonymat et la protection due aux lanceurs d'alerte qui soulèvent une question de bonne foi, conformément à la loi française Sapin II.

Philippe Guillemot
Président Directeur Général